



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4063**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Acquisition des parcelles cadastrées CE 87 et CE 89 situées chemin des Gaulnes ainsi qu'une partie du chemin des Panettes appartenant au domaine privé de la Commune de Meyzieu

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4063**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Acquisition des parcelles cadastrées CE 87 et CE 89 situées chemin des Gaulnes ainsi qu'une partie du chemin des Panettes appartenant au domaine privé de la Commune de Meyzieu**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le site du Montout est l'un des sites stratégiques du développement de l'est de l'agglomération Lyonnaise. L'ancien schéma directeur de l'agglomération lyonnaise et le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération, approuvé le 16 décembre 2010 par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), en font précisément un site devant accueillir des équipements structurants pour l'agglomération lyonnaise afin de renforcer son image d'agglomération attractive et dynamique. Le programme Grand stade s'inscrit dans cette logique.

Pour faire face à ces enjeux, un schéma d'accessibilité du site du Montout a été élaboré en partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône et l'Olympique lyonnais (OL). Ce schéma intègre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, 3 opérations dont la réalisation du parking des Panettes à Meyzieu et Pusignan.

L'opération Parking des Panettes prévoit :

- la création d'un parking événementiel accessible depuis la RD 302,
- l'aménagement d'une gare de bus-navette accessible depuis la rue de la République,
- l'aménagement d'un parking-relais d'environ 600 places,
- l'aménagement d'un parvis pour la nouvelle station de tramway en accompagnement du prolongement de la ligne T3 réalisé par le SYTRAL.

Cette opération nécessite l'acquisition d'emprises foncières et notamment des parcelles cadastrées CE 87 et CE 89 situées chemin des Gaulnes à Meyzieu ainsi qu'une partie du chemin des Panettes appartenant au domaine privé de la Commune de Meyzieu, d'une surface respective et approximative de 2 092 mètres carrés, 833 mètres carrés et 1 250 mètres carrés, soit une superficie totale d'environ 4 175 mètres carrés.

Par délibération du Conseil municipal du 14 février 2013 et aux termes du compromis signé par monsieur le Maire, la cession par la Ville de Meyzieu à la Communauté urbaine desdits tènements a été acceptée au prix de 40 € le mètre carré, soit un montant total d'environ 167 000 €, terrains libres de toute location ou occupation et classés en zone AUSP au plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 19 mars 2013, figurant en pièce jointe, littéralement retranscrits comme suit : "Détermination de la valeur vénale actuelle : compte tenu du classement au PLU et des mutations déjà intervenues sur le secteur, la valeur vénale des terrains nus est estimée à 40 € le mètre carré." ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 40 € le mètre carré, soit un montant total d'environ 167 000 €, des parcelles cadastrées CE 87 et CE 89 situées chemin des Gaulnes à Meyzieu ainsi qu'une partie du chemin des Panettes appartenant au domaine privé de la Commune de Meyzieu pour une superficie approximative de 4 175 mètres carrés, dans le cadre de la réalisation du parking des Panettes pour l'accessibilité au site du Montout.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Les dépenses totales correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, individualisée sur l'opération n° 0P10O2087, le 13 février 2012 pour un montant de 26 040 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 167 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.